



ADCGGLA L'Echo des Bois et du Bocage n° 7 - décembre 2022



# L'Echo des Bois et du Bocage

# N° 7



Association Départementale des  
Chasseurs de Grands Gibier  
de Loire Atlantique

Directeur de publication : **Jean-Marie Blum**

Comité de rédaction : **Bruno RIOUX**

**Jean Luc Millécamps**

10 rue des Hibiscus - 44600 Saint-Nazaire

Tél. : 02 40 53 55 50 / 06 64 76 46 25

E-mail : [adcggla@live.fr](mailto:adcggla@live.fr)

[www.ancgg.org/ad44](http://www.ancgg.org/ad44)

## L'introduction de notre Président

Chers lectrices et lecteurs,

Trop peu fréquente, notre lettre d'information est néanmoins l'occasion de communiquer avec vous en dehors des évènements que nous organisons. Avec l'assemblée générale, les formations, les contrôles du réglage des armes, qui sont des moments privilégiés durant lesquels, le contact visuel, de plus en plus rare est de nouveau possible même si la fréquentation de ces rencontres a diminué depuis les épisodes de confinements nécessaires. Nous entendons autour de nous que cette tendance semble générale pour toutes les associations. En corollaire, le nombre de nos adhérents a un peu diminué. Nous espérons que cela est temporaire, car nous avons besoin de vous.

Nous sommes persuadés que vous êtes toujours très attentifs à la sécurité de chasse aussi passionnelles soient-elles. Il est, cependant, primordial de diminuer encore et encore le nombre des incidents et accidents liés à la pratique de la chasse. Et c'est possible, au vu de l'analyse annuelle publiée par l'OFB. Dès que nous avons le sentiment de nous trouver dans une situation à risques, nous devons nous abstenir de tirer. Aucun animal de chasse, aucune situation ne justifie la prise du moindre risque. Et tant pis pour le tableau. Si vous êtes amenés à organiser des chasses, soyez très méticuleux en analysant mission et placement de chaque participant.

La FNC a mis en place une formation décennale obligatoire que chaque chasseur devra suivre d'ici le 5 octobre 2030. Notre souhait est que chacun de nos adhérents y participe sans attendre. Tout ce qui contribue à la sécurité doit être mis en œuvre immédiatement. D'autant, que le suivi de ce module demande peu de votre temps. Pour ceux qui sont équipés d'un ordinateur, la possibilité de le suivre confortablement installé chez soi est une formule à ne pas négliger. Elle permet aussi de soulager les sessions organisées par notre fédération. Plus nous serons nombreux à méditer et à prendre conscience des situations à risque, plus rapidement nous pourrons faire chuter le nombre de drames qui découlent de chaque accident.

Nous sommes à l'aube de changements importants :

- l'obligation, pour les chasseurs, de créer un compte SIA avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et de vérifier la conformité des armes enregistrées à ce jour et transférées automatiquement depuis l'ancien fichier AGRIPPA. Aucune transaction d'achat, de vente ou de réparation d'arme ne peut déjà plus se faire sans ce sésame,
- la fin de l'utilisation du plomb dans nos munitions, dont la date n'est pas encore arrêtée, mais qui est inéluctable,
- la valorisation de la venaison qui est à l'étude, notamment par les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, en vue de créer des filières de vente des produits de la chasse pour ceux qui le souhaitent. Bien sûr, cela nécessitera des changements d'organisation et des investissements. Entre petit et grand gibier, l'étude conjointe des deux ministères estime que la quantité de viande de chasse désossée représente annuellement entre 36 et 48 000 tonnes. Il n'est pas envisageable que dans le contexte économique actuel et l'augmentation des prélèvements il puisse y avoir de la perte ou du gâchis. La consommation de la venaison ne doit pas rester uniquement le privilège des chasseurs et de leur entourage. Actuellement, la venaison commercialisée uniquement pour les fêtes de fin d'année est importée des pays d'Europe de l'Est, lesquels n'ont pas forcément des règles d'hygiène supérieures aux nôtres. Il y a donc sûrement des solutions à mettre en œuvre dans les prochaines années,
- l'évolution des grands prédateurs (loup, ours, lynx) et leurs statuts,
- les différentes études menées par des Fédérations pour faciliter la localisation des actions de chasse en temps réel, et participer ainsi au sentiment de sécurité de nos concitoyens,
- les diverses expérimentations de matériels destinés à épargner la faune au moment du fauchage des prairies (drones équipés de caméra thermique, radars montés sur des barres de coupe...)
- les modifications de l'environnement et de la faune sauvage liées au changement climatique.

Notre association nationale a relancé une enquête sur l'efficacité des munitions à balle afin de pouvoir comparer celles avec et sans plomb. Une enquête similaire avait déjà été menée dans les années 1990 et avait permis d'analyser 10 000 fiches. Cette étude est devenue une référence en la matière et encore 25 ans après, presque toutes les publications cynégétiques s'y reportent. Pour cette nouvelle collecte plus complète et s'appuyant sur des moyens modernes de collecte et d'analyse, l'ANCGG espère traiter d'avantage de rapports de tir. Les adhérents à jour de leur cotisation peuvent saisir directement leurs données sur l'adresse <https://enquete.ancgg.org> Pour les non adhérents, il est possible de transmettre les informations à un membre qui pourra les enregistrer. Le formulaire "papier" peut être téléchargé sur ce lien : <https://dev1.nouveau-regard.fr/www.ancgg.org/wp-content/uploads/2021/09/enquete-efficacite-munition-formulaire-papier-final.pdf>

En cette période où le monde est manipulé par des idéologies qui n'ont aucun fondement réel (sauf pour ceux qui y trouvent un intérêt financier) nous vous souhaitons une excellente saison de chasse et espérons vous retrouver lors de nos différentes activités et manifestations.

Amicalement, en Saint-Hubert

**Le Président,**  
Jean-Marie BLUM

## Réflexion sur le tir à balle du chevreuil

Depuis presque vingt ans, je pratique le tir du grand gibier à balle, essentiellement carabine, des cinq grands animaux, quatre surtout à l'approche et le sanglier en battue.

J'aime chasser à la carabine, seul, et surprendre le gibier. Arriver à portée, sans être ni vu ni entendu ni senti, augmente sensiblement la montée d'adrénaline. Or depuis deux ans, je suis adhérent à une petite société communale de chasse, 2500 hectares, 60 adhérents, 45 bracelets de chevreuils. Cinq bracelets sont mis en vente à l'approche en juillet/août, les 40 autres sont fermés en battue. C'est là que les choses se corsent . . .

Le territoire est celui d'une commune rurale, faiblement vallonnée, avec un habitat très dispersé, de multiples routes, chemins et haies, le tout émaillé de petits bosquets de quelques ares à quelques hectares. Les traques sont courtes, une petite heure en moyenne, avec 8 à 15 chiens découplés, ce qui les rend agréables, la "musique" n'est jamais très loin, mais les lignes de tir sont parfois difficiles à construire, la ligne droite n'est pas toujours facile à dessiner. Alors, il y a des décrochements, des lignes un peu convexes, des lignes droites en "Z", les capots des véhicules ne sont pas très loin.

La moyenne d'âge est assez élevée, le calibre 12 est de rigueur. Les possesseurs de carabines ne sont pas légion et ne les sortent que pour les sangliers .

La battue "chevreuil" est programmée le samedi matin pour des raisons d'effectif de tireurs.

Les animaux sont tirés, au plomb, sortant du bois au galop, à une distance plutôt faible, mais où l'environnement ne permettrait pas un tir à balle en sécurité. Mes convictions ont été ébranlées par la vision de ces routes, chemins, toitures, postés, marcheurs, vététistes, très présents sur bien des zones de chasse.

Il est parfois difficile pour des sociétés de boucler le plan de chasse "chevreuil" au plomb, qu'en serait-il à balle ? Comment concilier sécurité et efficacité ?

Au plombs n°2 ou 1, on compte assez régulièrement 4 à 5 cartouches avant d'entendre sonner les quatre coups et le "rigodon". Selon les statistiques connues, si la totalité du plan de chasse chevreuil devait être réalisé à balles, dans les mêmes conditions de fuite de l'animal, le nombre de tirs par animal serait triplé ou quadruplé. Ce qui veut dire qu'au lieu de tirer 200 cartouches pour la totalité du plan de chasse (40 chevreuils), il faudrait tirer 600 ou 800 balles...et en combien de battues !. Les balles de calibre 12 sont perçues à tort comme moins dangereuses que les balles de carabine.

Autant de balles capables de ricocher, traverser la haie, la route, le chemin et atteindre le capot du C15 ou du fourgon blanc du traqueur ou pire...

Dans notre campagne, nous ne sommes pas dans les grandes chasses de 1500 ou 4000 hectares de la région parisienne ou de l'Est de la France, où les tirs peuvent s'effectuer en sécurité à plusieurs dizaines de mètres de distance car l'arrière plan est vide de présence humaine.

Il me semble évident qu'imposer le tir à balle du chevreuil en battue sur des départements tels que la Loire Atlantique ou le Morbihan aurait comme corollaire une probabilité de risque d'accidents majorée et une perception par la population de dangerosité accrue.

Une gerbe de plombs n°2, tirée sur un chevreuil à 35 m, touche le sol à environ 70/80 ml (chute normale des plombs) et ne ricoche que très peu. Il y a peu de déclarations d'accidents en battue "chevreuil" relatives à l'usage du plomb n°1 ou 2 ce qui laisse penser que c'est un gage de sécurité.

De plus le chevreuil est très souvent partagé entre participants, chasseurs et traqueurs ; le plomb préserve la venaison, même avec 10 ou 15 impacts. Par expérience, il est plus facile et plus agréable de dépecer un chevreuil tiré au plomb plutôt qu'avec une balle de ventre. Même un cuissot bien grêlé reste plus consommable qu'un autre "explosé" par une balle.

Je reste convaincu que le tir à balle est plus efficace, plus agréable, les ratés plus francs. On voit l'impact de la balle sur le sol, on blesse moins et les atteintes sont plus visibles sur l'animal chassé. Nombreux sont les chevreuils qui partent avec 4 ou 5 plombs dans l'arrière train ou le ventre et agonisent de longues heures, voire plusieurs jours. Avec un tir à balle, la recherche au sang peut être effectuée avec succès car la balle traverse et fait saigner la blessure .

Cependant le tir à balle demande davantage d'attention de la part du tireur et une prise en compte de l'environnement et des risques plus conséquents ainsi qu'une préparation et un déroulement rigoureux des battues.

Je dois reconnaître, que le tir à balle du chevreuil en battue, dans nos régions à habitat dense et dispersé, présente beaucoup plus de risques que le tir au plomb.

Par les temps qui courent, il vaut mieux veiller à ne pas augmenter les admissions aux urgences... ni faire la "une" de Ouest France .

Christian Barrau  
44630 Plessé

## LA BONNE BALLE



Beaucoup de chasseurs souhaitent, sans approfondir leurs connaissances en balistique, savoir quelle balle est la mieux adaptée pour tirer le grand gibier. Commençons tout d'abord par expliquer le principe et le rôle d'une « bonne » balle.

- Pénétrer dans l'animal, traverser un ou des organes vitaux (cœur, poumons, foie pour une balle propre), créer une onde de choc en libérant son énergie et ressortir, ce qui provoque une mort immédiate ou une hémorragie massive entraînant la mort à très court terme.
- Elle ne doit pas éclater au contact d'un os et bien s'expanser dans le mou.
- Le fait que la balle ressorte est important car l'hémorragie sera plus rapide et visible, la recherche au sang facilitée si besoin est.
- La perte du poids de la balle doit être la plus faible possible pour assurer sa sortie.

En lisant ces lignes, on peut comprendre que le placement de la balle, le poids de l'animal, les performances du calibre et de la munition utilisée ont une grande importance.

Il est donc primordial de vérifier la précision de son arme avec chaque type de munition utilisé, sur cible et à des distances correspondant à chaque mode de chasse pratiqué (au sanglier courant, la distance de tir où le chasseur est le plus précis est de 15/25 mètres).

Entre un chevreuil de 20 kg, un sanglier de 100 kg et un grand cervidé de 180 kg, la masse corporelle et la résistance ne sont pas les mêmes. Pourtant, ce sont souvent les mêmes munitions qui sont utilisées pour chasser ces trois grands gibiers présents sur notre département (notamment dans les armes à canon lisse). Certaines ne cumulent pas les

critères de précision, de puissance, d'efficacité mais aussi de sécurité. Dans ce cas la règle du « qui peut le plus, peut le moins » s'impose. Il faut donc choisir sa balle et son calibre en fonction du gibier le plus lourd chassé. En calibre lisse, choisir une balle d'environ 30 g, ce qui exclut le calibre 20 et en dessous sauf pour le chevreuil. Pour les armes rayées, une énergie minimum de 2500 J s'impose. C'est le cas de tous les calibres rayés à partir de 7 mm de diamètre. Concernant la sécurité, les ricochets sont toujours à craindre, c'est pourquoi le respect de l'angle de 30 degrés (par rapport à des personnes, des bâtiments, des véhicules, etc...) est impératif. Cependant, les études ont permis de déterminer qu'une balle de fusil a beaucoup plus de risque de ricocher à partir de 14 m, alors que les balles de carabines provoquent le même risque à partir de 40 m. La raison est facile à comprendre : vitesse, forme et diamètre ne sont pas les mêmes.

Il est évident que le tir non fichant et notamment lorsque derrière le gibier il n'y a rien qui puisse arrêter la balle doit être totalement proscrit. On peut affirmer avec certitude que toutes les munitions peuvent tuer, l'important est de savoir à quelle distance elles sont encore efficaces. Lors des séquences de réglages organisées par l'ADCGGLA, certaines balles arrivent plein profil de travers dans la cible, pas toujours au centre, à 25 mètres, qu'en est-il sur le terrain ? Quand elles touchent, une blessure plus ou moins importante est assurée et il n'y a aucune chance de stopper l'animal.

Chaque responsable de chasse organisant des battues souhaite réduire les risques d'accident, ce qui est tout à son honneur. Ce doit être un objectif de tous les instants.

Question : Quel est le plus sécurisant ?

- Tirer des balles sous-calibrées dans des armes imprécises et mal adaptées sur des animaux « de cul », ce qui implique de retirer encore et encore... (souvent trop loin)
- Ou coucher proprement un animal de sa première balle bien placée au défaut de l'épaule avec un calibre adapté à une distance raisonnable

Je vous laisse juge...

Nous profitons ici pour tordre le cou à des croyances concernant la dangerosité des carabines par rapport au fusil. On l'a vu plus haut, le risque de ricochet est forcément plus élevé avec une balle lisse qu'avec une balle de carabine. Ceci est principalement dû à la vitesse et à la forme. Sans compter qu'aucune balle de fusil n'est capable de pénétrer dans un arbre, alors que cela ne représente aucune difficulté pour une balle dont la vitesse avoisine 700 à 900 m/s. Une balle de fusil tirée à l'horizontale touchera le sol à 150 m et une balle de carabine à 450. C'est de toute façon beaucoup trop loin, d'où l'importance de tirer fichant, c'est-à-dire à faible distance quel que soit le type de balle.

Pour conclure, la réussite nécessite le choix d'une munition adaptée, une parfaite confiance en son arme bien réglée, une connaissance de l'anatomie des gibiers, un entraînement suffisant au stand (de tir à balles réelles et/ou virtuel). Celui qui ne va jamais au stand et ne vérifie pas le réglage de son arme (visée ouverte, point rouge ou lunette) ne mets pas toutes les chances de son côté et peut même représenter un danger pour les autres. En cas de doute ne pas hésiter à se rapprocher d'associations spécialisées ou de chasseurs spécialistes en balistique. Une balle précise et bien placée est beaucoup plus efficace et procure beaucoup de satisfaction au tireur.

PRECISION, EFFICACITE ET SECURITE



Loïc Chotard

Conducteur et délégué départemental UNUCR de la section Loire Atlantique

## Règles de sécurité sur les pas de tir à destination des chasseurs

Au même titre qu'à la chasse il existe des consignes de sécurité à respecter sur un pas de tir. Rappelons que le permis de chasser ou la licence de tir sont les seuls justificatifs autorisant le transport des armes et que leur possession peut être contrôlée à tout moment par la police, la gendarmerie, la douane ou l'office français de la biodiversité (OFB).

Avant de pénétrer sur un pas de tir, il convient de protéger son audition en portant un casque de tir adapté. L'utilisation de bouchons d'oreille n'est pas suffisante dans les lieux fermés ou couverts. Dans l'attente de leur tour et de la prise en charge par un moniteur, les armes doivent rester dans les étuis. Il en est de même dans les locaux d'accueil.

Ne sont autorisées que les armes conformes à la réglementation et dûment enregistrées. Elles doivent être transportées dans une housse ou une boîte. Les munitions doivent être transportées à part. La circulation sur le pas de tir avec une arme ne peut se faire que dans l'étui ou déchargée, culasse ouverte ou arme cassée et canon vers le haut.

Il y a un temps prévu pour installer les cibles, changer les cartons, relever les résultats, masquer les impacts ; et un autre temps bien distinct pour le tir et les réglages.

Lorsque vous êtes personnellement appelé à vous installer sur un poste de tir, veillez à respecter votre sécurité et celle des autres et attendez la consigne donnée par le moniteur avant de charger votre arme. Il est impératif de retirer la bretelle sur les pas de tir. Avant de tirer, si vous êtes le premier, il est d'usage de vérifier que toutes les personnes présentes portent leur protection auditive.

En cas de tout type de dysfonctionnement, l'arme doit impérativement rester en direction

des cibles, vous ne devez plus la manipuler et aussitôt le signaler à très haute voix : **INCIDENT DE TIR** ! Le responsable vient alors vérifier et prendre les décisions adéquates. Si vous n'êtes pas la source de l'incident de tir, mettez-vous en sécurité et attendez que les moniteurs vous redonnent l'autorisation de poursuivre. A tout moment, les tirs peuvent être interrompus en cas de danger.

A la fin des tirs et avant de se rendre aux cibles, le responsable annonce son intention par le commandement : **CESSEZ LE TIR ! Ou par un système sonore et lumineux**. Il s'assure que tout le monde a bien entendu et compris le commandement.

Les tireurs mettent les armes en sécurité, les déchargent, ouvrent les culasses des carabines, cassent les armes basculantes tout en les gardant en direction des cibles. Afin de montrer que les armes sont en sécurité, un « **drapeau de chambre** », visible de tous, est introduit dans la chambre. Le responsable s'assure que toutes les armes sont en sécurité et donne l'autorisation de se rendre aux cibles : **AUX RESULTATS !**

A partir de cet instant et jusqu'à la reprise des tirs, plus personne ne touche aux armes, optiques, chargeurs ou munitions. Les tireurs reculent afin de laisser leurs armes et munitions hors de portée. Seuls les longues-vues et jumelles indépendantes peuvent encore servir. Il est important que les personnes qui se rendent aux cibles puissent être assurées à tout moment qu'il n'y a aucun danger.

Avant de redonner l'autorisation de tir, le responsable s'assure que tous les tireurs sont bien revenus et qu'il n'y a plus personne dans le champ des tirs. Il donne alors l'ordre : **COMMENCEZ LE TIR ! Ou éteint le signal lumineux et actionne le système sonore**.

Toutes les personnes présentes sur le pas de tir doivent alors remettre leur protection auditive et les tirs peuvent reprendre en toute sécurité.

Merci à tous de respecter ces consignes à la lettre. Elles sont le gage du bon déroulement de nos séances de réglage. En vous y inscrivant, vous y adhérez automatiquement et sans condition.

Le Conseil d'Administration  
de l'ADCGGLA

## Réflexions sur le passage aux balles sans plomb

En matière de munitions, la situation actuelle française reposant entièrement sur la production étrangère, il n'est pas impossible que les échéances annoncées pour le passage aux munitions d'armes rayées sans plomb prennent un peu de retard. Pour différentes raisons, les américains se sont rués récemment sur les armes et les munitions (6 millions de nouveaux détenteurs d'armes depuis l'élection de BIDEN), ce qui engendre une pénurie que nous ressentons déjà dans nos armureries. Ce phénomène touche également le matériel de rechargement ainsi que les poudres françaises. D'autre part, le conflit Russo-Ukrainien conduit les pays européens à faire des provisions pour leurs armées. La récente annonce d'intention de rejoindre l'OTAN de la Finlande et de la Suède ne va qu'amplifier cette tendance. La capacité de production des fabricants n'étant pas facilement extensible, les unités qui produisent aujourd'hui des munitions pour la chasse, vont dorénavant produire pour les armées en priorité. D'autre part, tout récemment, de nouvelles balles à noyau de plomb arrivent encore sur le marché (Bondstrike de chez Norma).

Ceci ne nous empêche pas de continuer notre réflexion sur le passage aux balles sans plomb auquel, de toute évidence, nous n'échapperons pas, tôt ou tard.

Nous avons entrepris d'établir un état des lieux en fonction des munitions sans plomb déjà existantes sur le marché.

Avant de commencer, rappelons quelques règles connues et à partir desquelles les fabricants élaborent et testent de nouveaux projectiles.

- Il est quasiment impossible de stabiliser des balles dont la longueur dépasse 5 fois le calibre (diamètre),
- La seule façon d'augmenter le poids des projectiles étant de les

allonger, on comprend bien qu'il y a une limite à ne pas dépasser,

- Il y a une différence non négligeable entre la densité du plomb et celle des autres métaux à usage possible (plomb 11.33, cuivre 8.94, laiton entre 8.52 et 8.75, étain 7.3)
- La ductilité des métaux de remplacement n'égalera jamais celle du plomb,
- La diminution de la masse (poids) des balles permet une augmentation de la vitesse initiale
- Avec ces nouvelles balles il n'y a quasiment pas de perte de poids à l'impact (moins de 10% contre 20 à 50% avec le plomb),
- Il y a peu d'incidence sur l'énergie délivrée dans le gibier puisque d'un côté on diminue le poids et de l'autre on augmente la vitesse (formule de l'énergie cinétique :  $\frac{1}{2}mv^2$ ).

Des nouvelles balles seront développées, pour augmenter l'efficacité et minimiser autant que faire se peut la perte de masse et ainsi conserver une pénétration égale aux projectiles les plus lourds actuels dont l'homogénéité est assurée par un procédé de cohérence entre la chemise et le noyau (soudure chimique ou redan à l'intérieur de la chemise).

On voit sur le tableau ci-dessous que les manufacturiers développent des projectiles en fonction du diamètre bien sûr, mais également pour que ces projectiles puissent correspondre à un maximum de calibres commerciaux dans le même diamètre, d'où des différences qui ne sont pas équivalentes en % de perte de poids pour chaque diamètre avec les balles dites « vertes ».

A la chasse et dans l'état actuel des choses, il peut, dans de rares cas, être constaté une moindre pénétration sur

les animaux les plus lourds et les mieux protégés (armure du sanglier dès 80-90 kg, épaisseur et densité du poil essentiellement pour les cerfs et les animaux de montagne tels que mouflon, ibex, etc...). Ceci d'autant plus que la distance augmente (au-delà de 250-300m) du fait d'un poids plus faible et donc d'une perte de vitesse plus importante. Ce qui obligera peut-être à avoir recours à un calibre plus gros (7 au lieu de 6.5, .30 au lieu de 7, le 8 au lieu de 30, etc...). Tout se jouera dans les limites extrêmes d'utilisation d'un calibre donné (on peut toujours tuer avec une 22 LR mais ce n'est pas adapté et cela nécessite une excellente précision de placement de la balle). En revanche, dans l'immense majorité des cas, les productions actuelles, notamment celles qui comportent un insert favorisant leur expansion, fonctionnent parfaitement.

Pour avoir testé les nouvelles balles à fragmentation à noyau d'étain de type EVO GREEN, ZERO, EVOSTRIKE qui fonctionnent bien, nous avons simplement relevé qu'elles occasionnent un peu plus de dégâts sur le chevreuil que celles à expansion pure de type FIP SAUVESTRE, TTSX Barnes, ECOSTRIKE NORMA, HIT RWS, CDC Blaser, en particulier à faible distance. En revanche, du fait de leur relative légèreté grâce à leur composition en étain, ces balles à fragmentation permettent d'obtenir des vitesses très supérieures dans les calibres les plus gros comme les 9,3 ce qui leur apporte une allonge de leur balistique jusque-là insoupçonnée. Pour illustrer nos propos, ces calibres réputés lourds aujourd'hui, développent des vitesses initiales comprises entre 850 et 900 m/s et plus de 600 m/s à 300 m dépassant encore les 2000 Joule et une chute d'à peine 35 cm à cette distance pour un réglage à la DRO. Ces performances permettent de les envisager sérieusement en montagne.

## Tableau des calibres ou diamètres de balles constatés en mai 2022 :

Calibre = diamètre	Exemples de calibres	Poids maxi plomb	Maxi sans plomb	Diff en g et en %
224 = 5.56	222 rem, 223, 22-250, etc...	55gr = 3.56g	50gr = 3.24g	0.32g / 9%
243 = 6 mm = 6.17	243 winch, 6x62 frères, etc...	110gr = 6.8g	80gr = 5.18g	1.62g / 26%
257 = 6.5	257 Roberts, weath,	120gr = 7.8g	100gr = 6.5g	1.3g / 16.7%
264 = 6.5 = 6.7	6.5x47, x55, x57, x65, x68, creedmore, 264 winch, etc...	105gr = 6.8g	100gr = 6.5g	0.3g / 4.4%
277 = 270 = 7	270 winch, WSM, etc...	156gr = 10.1g	130gr = 8.42g	1.68 / 16.6%
284 = 7 = 7.21	7x57, x64, 7RM, 7mm weath, 7mm blaser, etc...	177gr = 11.5g	150gr = 9.7g	1.8g / 15.6%
300 – 308 = 7.82	308 winch, 30-06, 300 winch, weath, blaser, 308 norma, etc...	220gr = 14.3g	180gr = 11.7g	2.6g / 18.2%
8 = 323 = 8.2	8x57JS, x64S, x68S, x75S, etc...	200gr = 13g	160gr = 10.4g	2.6g / 20%
338 = 8.6	338 winch, A-square, weath, lapua, Ruger, etc...	250gr = 16.2g	225gr = 14.6g	1.6g / 9.9%
350 = 358 = 9	35 whelen, rem, etc...	250gr = 16.2g	211gr = 13.67g	2.53g / 15.6%
366 = 9.3	9,3x62, x64, x66, etc...	325gr = 21.1g	254gr = 16.25g	4.85g / 23%
375 = 9.5	375 HH, A-square, 378 weath, etc...	350gr = 22.7g	254gr = 16.45g	6.5g / 27.5%
416 = 10.6	416 Rigby, rem, 404 rimless, etc...	405gr = 26.2g	350gr = 22.7g	3.5g / 13.4%
450 = 11.43	45-70, 450 marlin, etc...	405gr = 26.2g	250gr = 16.2g	10g / 38.2%
458 = 11.6	458 winch, lott, 470 nitro, 460 weath, etc...	510gr = 33g	475gr = 30.7g	2.3g / 7%

On peut constater sur ce tableau non exhaustif mais significatif des calibres en usage en France, que la perte en poids n'est pas égale dans chaque diamètre de projectile. C'est la conséquence des normes établies par la commission internationale permanente (CIP) ou la SAMMI américaine selon l'origine de la dénomination commerciale du calibre et de l'adhésion des pays à ces normes. Pour l'Europe c'est la CIP qui régit les

caractéristiques des munitions en dimensions et pressions ainsi que des chambres de tir des canons.

Il n'y a donc aucune crainte à avoir, nous trouverons avec un peu de recul, la ou les balles adaptées à nos armes actuelles, quel que soit notre mode de chasse.



Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter sur l'avenir de nos armes, puisqu'il existe déjà aujourd'hui des solutions parfaitement adaptées à nos chasses. Ne jeter donc pas vos armes à la poubelle.

Dans les années à venir, apparaitront de nouveaux calibres commerciaux dont le rendement avec des projectiles sans plomb sera légèrement supérieur et qui viendront se rajouter à l'offre pléthorique déjà existante. La récente carabine HAENEL JAEGER NXT est équipée en calibre .308 Winchester uniquement, d'un canon avec un nouveau profil dit « green barrel » qui garantirait les mêmes qualités de précision, échauffement, tenue dans le temps avec des balles monolithiques qu'un canon tirant des balles de conception traditionnelle. A vérifier !

Probablement, y aura-t-il mise au point de nouvelles poudres, de canons avec des pas de rayures adaptés à ces nouveaux projectiles, de longueurs de collet de la cartouche permettant de recevoir des balles plus longues dans certains cas comme les 6,5 ou .270 qui souffrent d'une limitation en longueur totale de la balle et de cônes de raccordement très courts (vol libre de la balle entre l'étui et le début des rayures). Les cônes de raccordement long permettent d'utiliser des balles plus longues donc plus lourdes tout en préservant le volume de poudre.

A l'instar des fusils qui ont évolués depuis l'interdiction du plomb dans les zones humides, ces nouveaux calibres prendront partiellement le pas sur ceux existants et contribueront à la pérennité

des fabricants d'armes et de munitions ainsi que des armuriers. Rappelez-vous le remplacement des fusils éprouvés bille d'acier ou la libération en 2013 des calibres dit « de guerre » tels que .308, .30-06, 8x57JS qui n'ont, à notre avis, rien apporté par rapport à l'emblématique 7x64 mais qui sont à la mode. Sans parler du 7x65R jugé trop violent pour les bascules et remplacé par le 30R Blaser bien plus violent pour les bascules.

Jean-Marie BLUM

## ÉMOTIONS

Nous sommes un groupe de chasseurs du sud du département de la Loire-atlantique et du nord de la Vendée qui allons régulièrement chasser le grand gibier dans une région magnifique : la Dordogne.

Cette région se situe à mi-chemin entre Limoges et Périgueux, dans des territoires du Périgord vert ; une campagne verdoyante et très boisée. La forêt est composée principalement de châtaigniers, de hêtres et de chênes avec de charmantes petites fermes dans des vallons relativement escarpés et des zones de cultures, notamment de blé et de maïs. C'est toujours un grand plaisir que de nous retrouver pour passer des week-ends de chasse et de convivialité : l'ambiance est agréable et les moments festifs n'ont rien à envier aux battues que nous organisons les samedis et dimanches matin. Le gibier est très présent avec de nombreux chevreuils et sangliers ainsi que des cervidés : bref, c'est un vrai territoire de chasse.

Ce matin du 12 janvier 2020, nous sommes prêts pour réaliser la première battue de la matinée : les 20 chasseurs que nous sommes se sont répartis les lignes de postés, les piqueux ont monté les chiens dans les véhicules et ces derniers sont pressés d'en découdre.

Il fait froid dans ce matin de janvier mais le soleil déjà présent nous donne un semblant de réconfort. La campagne est toute givrée et les arbres portent quelques stalactites révélatrices de cette fraîche température.

Le président a indiqué les animaux que nous pouvions prélever ce jour-là et après avoir écouté attentivement les consignes de sécurité, chacun rêve déjà au cerf qu'il espère voir au bout de sa carabine.

Mon ami Hubert et moi nous dirigeons vers les deux postes qui nous ont été attribué : l'un est un mirador situé dans un creux ou serpente un petit ruisseau un peu gelé ce matin de janvier ; l'autre poste est situé plus haut, sur la colline, pas très loin du cimetière du village ; devant nous s'étend une belle prairie toute scintillante de cette froide matinée.

Je demande à Hubert s'il souhaite aller dans le mirador : par politesse mais sûrement par gentillesse, il me dit de prendre le poste du mirador ; lui ira dans le coteau au pied du cimetière. Je me dirige donc vers le poste attribué et après avoir monté dans le mirador avec précautions, je sors ma carabine 9,3x62 blaser ; comme nous l'a autorisé le président, je charge mon arme et mets la sécurité, sécurité qui est également un armeur sur la blaser. Tournant le dos à la prairie, et en attendant le top départ de la battue, je déroule mon installation : petit siège, gants, filet de protection, talkie-walkie etc.

Soudain j'entends du bruit dans mon dos et me retourne : stupeur ! Sans doute dérangé par le bruit de mes collègues qui s'installent de l'autre côté des bois, le Grand Cerf a décidé de prendre la poudre d'escampette. Je regarde et juge rapidement le bel animal monter le coteau couvert de givre : c'est un beau huit cors, bien charpenté et avec une robe relativement claire ; j'appelle mon ami Hubert au talkie : « Hubert, Hubert, regarde dans la prairie, regarde.... le grand cerf qui se dérobe ».

Effectivement, l'animal a décidé de ne pas se laisser faire et cherche à sortir de l'enceinte : nous l'admirons quelques instants monter la colline, s'arrêter sur une petite route se faisant admirer au tournant par les passagers d'une voiture qui le klaxonne, probablement pour lui faire faire demi-tour.

Mais le Cerf décide de continuer son chemin vers le sommet de la colline : arrivé en haut, il se retourne, sans doute conscient de la présence des autres chasseurs qui l'ont également aperçu.

A ce moment, le Cerf décide de revenir sur ses pas et faire le chemin exactement à l'inverse afin de retourner au bois.

les secondes passent, le Cerf approche et soudain le feu vert est donné par le piqueux : « début de battue... ».

Inutile de vous dire que la pression a fortement augmenté et que c'est un peu fébrile que j'empoigne ma carabine.

Le Cerf descend au trot la colline tout en observant les alentours : je suis l'animal dans ma lunette, prend ma visée, attend qu'il descende dans le creux du vallon et lâche ma première balle : pas de résultat si ce n'est de le voir accélérer ; je réarme, reprend ma visée, dépasse le cerf au niveau du cou et appuie sur la détente.

À ce moment, je vois le Cerf s'allonger dans ma lunette, ce qui me surprend un peu, mais il ne s'arrête pas pour autant la bête....qui traverse le ruisseau et repart dans les bois.

Moment de grande solitude : je ne sais pas vraiment si j'ai touché l'animal, les piqueux sont encore loin de la scène.

Des secondes interminables ....

en criant joyeusement : toute la bande le rallie et c'est un joyeux concert donné par les chiens.

Bien évidemment les deux piqueux suivent l'équipage des chiens et soudain, alors que l'angoisse m'étreint un peu plus, le plus jeune dit : « regarde Vincent du sang et là encore du sang et là... ».

Aurais-je touché l'animal ?

Quelques secondes plus tard, après avoir franchi le ruisseau, Vincent le piqueux dit : « il est là ton cerf jr, il est mort ! »



Après ces minutes d'inquiétude, c'est le soulagement et les félicitations de bon nombre de mes collègues chasseurs. Après avoir désarmé ma carabine, je descends du mirador et m'empresse de rejoindre l'endroit où mon cerf est mort.

Il est là le bel animal, couché de tout son long, dans les gaulis après traversé le ruisseau et les ronciers, sentant probablement que la vie le quittait.

Il ne semble pas mort, presque endormi, la tête droite et les bois bien dressés tout comme les gaulis qui l'entourent : seul son œil trahit le fait qu'il est parti dans les chasses éternelles.

Nous sommes bientôt rejoints par plusieurs collègues qui étaient postés à proximité, la chasse étant momentanément suspendue ; chacun commentant l'animal, sa beauté, ses bois, son poids possible.

Nous faisons quelques photos, et rendons les honneurs, l'instant est rare et il faut l'immortaliser, sans vantardise, car un tel animal mérite plus que le respect.

Mais la chasse doit repartir, car il est encore tôt dans la matinée et les collègues veulent aussi avoir de la réussite, si possible ; et soudain après toute cette excitation, je me retrouve seul avec mon grand cerf : à la fois admiratif devant tant de beauté mais également envahi par un sentiment étrange d'avoir donné la mort à un si bel animal.

Me sentirais-je coupable ?

Ce moment de plénitude mais aussi de solitude est resté gravé dans ma mémoire et souvent quand je repense à cet instant, je suis écartelé entre ces deux sentiments. Plus tard avec huit gaillards, nous sortirons le grand cerf des gaulis où il s'est effondré, la balle lui ayant

pulvérisé les poumons, il n'aurait pas pu aller bien loin. Il accusera 190 kgs à la pesée.

Bien évidemment, après la journée de chasse, dont je ne me rappelle pas bien la suite, ayant eu tant d'émotions dans ses premières heures, nous avons fêté cela au pavillon de chasse, jusqu'à tard dans la soirée et c'est agréable d'être « le roi de la fête ».

Le temps a tourné, les années ont passé et ce moment exceptionnel est gravé dans mon esprit et certains soirs, quand j'ai de la peine à m'endormir, je repense au film de cette matinée de chasse au Grand Cerf et je m'endors...paisiblement.

Jean René LEMOINE



## Reproduction de la réponse à l'article du "Courrier du Pays de Retz" du V.13-11-2020. Avec l'aimable autorisation de son auteur, qui précise qu'il n'est pas chasseur

A propos de la chasse

L'homme est un super prédateur.

Quel que soit son mode de vie et son idéologie il a, inéluctablement, un impact sur la nature. Outre les pollutions diverses, d'ordre civil, militaire, ou domestique engendrées par lui, l'homme prélève des fleurs, des fruits, des légumes, des animaux, plantés ou élevés pour être consommés. Chacun étant impliqué, à un degré ou à un autre, sensiblerie outrancière ou sectarisme primaire ne sont pas de mise. L'exigence première est de respecter un équilibre durable.

Considérant l'impact, sur la faune, des chasses traditionnelles telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, force est de constater qu'il s'agit d'un épiphénomène. De plus, sur près de cinq cents espèces d'oiseaux, sédentaires ou migratrices de notre pays, seule une cinquantaine peut être chassée. Toutes les autres font l'objet d'une protection totale (excepté du chat domestique !). Certains mammifères de chasse, et ce malgré la chasse, prolifèrent de manière problématique. Les chasseurs sont révoltés d'être l'objet d'attaques continuelles et de restrictions injustifiées. Ils constatent un calcul systématique visant à les

écarter, ainsi que les autres acteurs ruraux, des consultations concernant l'environnement pour leur imposer une décision centralisée, sans aucune transparence démocratique. - à croire qu'ils ne sont ni adultes, ni responsables et que leur avis pourtant fiables et leurs dossiers documentés et argumentés, sont œuvres d'incompétents et de démagogues invétérés. – seul un avis, purement formel, leur est demandé, parfois, sur un dossier dont on les informe qu'il est indiscutable !...

Voudrait-on, en haut lieu, suivre une minorité intégriste pour s'accaparer l'espace naturel, le vider de ses acteurs et s'en partager arbitrairement l'usage... qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Il est regrettable que les écologistes en se joignent avec leurs voix et leurs compétences, avec les ruraux, pêcheurs et chasseurs, pour lutter efficacement ensemble contre la dégradation continue des écosystèmes (assèchement des zones humides, arasement des haies, pollutions diverses).

Mais certaines associations sont-elles encore sincères lorsqu'elles parlent de protection de la faune et de la Nature ? Ou leur raison première n'est-elle qu'un biais, si l'on considère l'énergie et les

moyens engagés dans les actions « *anti-chasse* », pour un objectif visant la suppression totale et définitive de la Chasse ? Si l'interdiction de la chasse était totale, les problèmes qui se posent sur certaines espèces, se poseraient avec la même acuité, de même pour la protection des milieux ; et là, plus gravement sans doute. Les espaces chassables ne seraient plus aménagés ou préservés avec les mêmes dépenses physiques et financières. N'oublions pas que les chasses traditionnelles qui ont perdurées, sont un facteur d'équilibre vital ; et, pour les Ruraux, elles sont un des rares loisirs dans un milieu qui est le leur... et qu'ils ont pu, dans des conditions difficiles, entretenir.

C'est vrai que pour certains « *ça fait du bruit le dimanche matin* », mais pas plus que les cloches et le chant du Coq (qu'ils ne supportent pas non plus). Et ces sacrés tracteurs, qui ne respectent même plus le *jour du seigneur* !... – moi qui suis dans un gros bourg, à côté d'une boulangerie, il n'est pas possible de manger dehors avec le bruit des frigos. J'ai le choix, aller plus loin et chercher mon pain en voiture (*électrique, obligatoire bientôt*) ou continuer d'y aller en chaussons... (*ne pas refaire un sketch de Fernand Raynaud*).

Le gros problème des chasseurs est leur *timidité*, se retrancher toujours derrière les *traditions*. Mais pour ceux que l'on nomme « *neo ruraux* » qui ont oublié leurs origines, ceux qui font boucher une mare (*si riche en biodiversité*) dont le bruit des grenouilles, ou des crapauds, importunent ; les mêmes qui veulent éradiquer les cigales pour la même raison, et d'autres qui sont juste installés près d'une ferme, veulent chasser le paysan pour les odeurs de ses bêtes, pour ces gens-là le mot « *tradition* » n'a pas le moindre sens. Car ils sont, selon les règles de l'évolution, une nouvelle

espèce supérieure, destinée à en remplacer une autre.

Par contre les Vététistes et autres Joggeurs eux, n'ont pas besoin de tradition, ils font cela parce *qu'ils aiment ça et que ça leur plait*. (point). Et bien, je crois moi, qui ne suis même pas chasseur, que les chasseurs ont les mêmes droits ! – Le droit d'exister tout simplement. (Je ne comprends même pas que l'on soit obligé d'en débattre !)...

Mais qu'ils ont perdu l'habitude depuis 231 ans de s'en prévaloir. Une population qui a lutté pour ne plus être *Sujets* ; et qui se retrouve, non pas *Citoyens* tant

que l'on a besoin de leur sang, mais réduit à de simples *Usagers* (*dépendants et subventionnés*), - stade premier avant la *Réserve*.

Il faut reconnaître que le mot « chasseur » ne fait *pas bien* dans le vocabulaire français actuel... Peut-être que « *Huntiste* » serait mieux ? (*ce n'est qu'un Pedantic name de plus*).

Michel Hurault

-11, 2020-

## Conseil d'administration A.C.G.G.L.A.



**Hubert de FONTENAY**  
Secrétaire adjoint



**Robert VANZO**  
Secrétaire



**Jean-Marie BLUM**  
Président



**Bertrand GAUTIER**  
Vice-président



**Jean René LEMOINE**  
Trésorier



**André ODIENNE**  
Trésorier adjoint

## Administrateur



**Loïc CHOTARD**



**Jean-Luc MILLECAMPS**



**Martial PEYRE**



**Christian SAUDEAU**



**Stéphane TACIN**



**Christophe KIRION**

## Prochaines étapes...

Conseils d'administration  
16-12-22 Présentiel  
9-03-23 Visioconférence  
21-04-23 Assemblée Générale  
12-10-23 Visioconférence